

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18/2023

Séance du 12 juin 2023

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	07/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le lundi 12 juin à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

TRANSFERT DES COMPETENCES AU NOUVEAU SYNDICAT.

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Fabienne RASPAU, Karine FAY, Geneviève PEPE, Cyril LEGER.

Pouvoirs : Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON, donne pouvoir à Yves GILLI. Olivier CORNELIUS donne pouvoir à Yvette MARTIN.

Absents :

Geneviève PEPE a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire d'Utelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L5212-7 et L 5211-8,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mars 1973 autorisant la création du Syndicat Intercommunal de la Route de Férisson ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 2014 portant création du syndicat intercommunal de la Route de Férisson et changement de dénomination en SIVOM Belvédère-Roquebillière-La Bollène Vésubie ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2014 portant modification des statuts du SIVOM BRBV et notamment de son article 13 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 avril 2017 portant modification des statuts du SIVOM BRBV pour acter la compétence « création et gestion d'une crèche intercommunale » ;

Considérant la délibération n°22/13 du 22 décembre 2022 du SIVOM BRBV de modification du périmètre et d'approbation des nouveaux statuts ;

Considérant la délibération du 15 mars 2023 de la commune de Lantosque qui ne souhaite pas adhérer au syndicat ;

Considérant la délibération n°23/01 du 15 avril 2023 du SIVOM BRBV de modification du périmètre et d'approbation des nouveaux statuts ;

Considérant la délibération 17/2023 du 12/06/2023 d'adhésion au syndicat et d'approbation des statuts ;

Considérant qu'il est opportun pour la commune d'adhérer à ce syndicat pour la compétence suivante :

Compétence obligatoire :

- Création et gestion d'une crèche intercommunale ;

AR Prefecture

006-210601514-20230612-182023-DE
Reçu le 16/06/2023

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

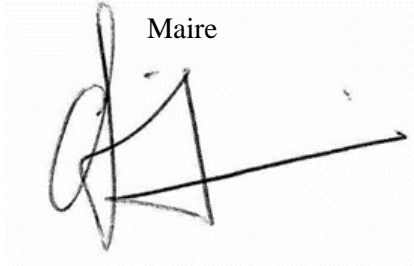
- **TRANSFERE** au nouveau syndicat la compétence *Création et gestion d'une crèche intercommunale.*

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Gilli', written over a light gray grid background. The signature is stylized and somewhat abstract, with a long horizontal stroke extending to the right.